Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 022-212202824-20251209-202512170953-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE DINAN
REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité
COMMUNE DE SAINT-CAST LE GUILDO
Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 9 Décembre 2025
à 20 heures
Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-CAST LE GUILDO légalement convoqué, s'est assemblé en Mairie, sous la présidence de Mme MICHEL Marie-Madeleine, Maire

Présents : Mme Marie-Madeleine MICHEL, Mme JEGU, M. VILT, Mme MAKLES, M. VELLY, Mme QUENOUAULT, M. DELAMOTTE, M. PLESIER, M. LEMOINE, Mme FROSTIN, Mme BREGAINT, M. PORTE, Mme Chantal MICHEL, M. HAMON, Mme RAOUL-DUVAL, Mme LETESSIER
Absents excusés représentés : Mme SELMER, M. VILPASTEUR respectivement représentés par M. VILT, Mme JEGU
Absent excusé : M. LABBE
Absents : M. LEMAITRE, M. REBILLARD, Mme FRANCOIS
Secrétaire de séance : Mme TROTEL

Le nombre de conseillers en exercice est de 23
Présents : 17
Votants : 19 (dont 2 pouvoirs)

Convocation adressée le 3 Décembre 2025

*

AFFAIRE N°13 : OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE – DECLASSEMENT DE VOIRIE ET D'AIRE DE STATIONNEMENT

Rapporteur : M. VILT

Afin de se conformer au Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant programme de l'Habitat (PLUiH) de DINAN AGGLOMERATION, la société KERMARREC doit créer des stationnements à proximité immédiate du bâtiment SAVARY dans le cadre de l'opération de construction de logements et d'un commerce.
A cette fin, il a été prévu de procéder au déclassement d'une partie de la rue de la Colonne et d'une partie de l'aire de stationnements, située sur les parcelles cadastrées section AI numéros 549 et 563 à SAINT-CAST LE GUILDO. Ces deux biens appartiennent au Domaine Public routier de la Commune et représentent une superficie d'environ 1162 m², actuellement à l'usage du public.

Le déclassement d'une voie du Domaine Public requiert l'organisation d'une enquête publique préalable. Cette enquête débute par une délibération du Conseil Municipal définissant le projet envisagé. Si cette délibération n'est pas expressément requise pour entamer cette procédure, il est vivement conseillé que le Conseil Municipal se prononce préalablement sur le projet envisagé.
Il appartient ensuite au Maire de prendre un arrêté pour désigner le Commissaire-enquêteur (article R.134-15 du Code des Relations entre le Public et l'Administration). Le Commissaire-enquêteur est choisi parmi les personnes figurant sur la liste d'aptitude établie chaque année par le Tribunal Administratif (article R.134-17 du CRPA). Le Commissaire-enquêteur a droit à une indemnité, à la charge de la Commune, qui comprend des vacations et le remboursement des frais qu'il engage pour l'accomplissement de sa mission (article R.134-18 du CRPA).

Le Conseil Municipal est informé des tenants et aboutissants de l'enquête publique.

AFFAIRE N°13
09.12 2025 enquête publique déclassement voirie

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 022-212202824-20251209-202512170953-DE

Objet de l'enquête : l'enquête publique concerne le projet de déclassement d'une partie de la voirie « Rue de la Colonne » et d'une partie de l'aire de stationnement, sise sur les parcelles cadastrées section AI numéros 549 et 563 à SAINT-CAST LE GUILDO (22380), d'une superficie d'environ 1162 m², telle que matérialisée sur le plan annexé.

Durée de l'enquête : l'enquête publique se déroulera du 24 décembre 2025 au 9 janvier 2026 inclus, soit pendant dix-sept (17) jours consécutifs, à la Mairie et à la Mairie annexe de SAINT-CAST LE GUILDO (22380).

Consultation du dossier d'enquête : le dossier d'enquête, ainsi qu'un registre à feuillets non mobiles côtés et paraphés par le Commissaire-enquêteur, sera consultable en Mairie et en Mairie annexe, aux jours et heures habituels d'ouverture au public et sur le site internet de la Commune.

Pendant la durée de l'enquête, les observations du public pourront être consignées sur les registres en Mairie, ou adressées par courrier postal à destination de Madame le Commissaire-enquêteur, en Mairie de SAINT-CAST-LE-GUILDO, 1 Place de l'Hôtel de Ville 22380 SAINT-CAST-LE-GUILDO ou encore adressées par courriel à une adresse spécialement dédiée : enquetes.publiques@saintcastleguildo.fr

Permanence du Commissaire-enquêteur : le Commissaire-enquêteur assurera une permanence en Mairie, 1 place de l'Hôtel de Ville à SAINT-CAST LE GUILDO (22380) le 9 janvier 2026 de 14 heures à 17 heures.

A l'expiration du délai d'enquête publique, le registre sera clos, paraphé et signé par le Commissaire-enquêteur.

Dans un délai de quatre (4) semaines à compter de la clôture de l'enquête, le Commissaire-enquêteur transmettra au Maire de SAINT-CAST LE GUILDO le dossier, accompagné du registre d'enquête et de son rapport contenant ses conclusions motivées.

Affichage et publication : le présent arrêté fera l'objet d'un affichage en Mairie et d'une publication sur le site internet communal. Il sera également publié au moins quinze jours avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute sa durée. Un avis d'enquête sera publié dans les journaux d'annonces légales Ouest-France et Le Télégramme ainsi que sur le site internet de la Mairie de SAINT-CAST LE GUILDO. L'accomplissement de cette formalité sera constaté et justifié par un certificat du Maire.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL
EMET un avis favorable à l'ouverture d'une enquête publique concernant le projet de déclassement d'une partie de la voirie « Rue de la Colonne » et d'une partie de l'aire de stationnement, sise sur les parcelles cadastrées section AI numéros 549 et 563 à SAINT-CAST-LE-GUILDO (22380), d'une superficie d'environ 1162 m² et se déclare informé des tenants et aboutissants de l'enquête publique.

VOTE : PAR 17 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS (Mme LETESSIER, M. HAMON)

Secrétaire de séance
Soizic TROTEL

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Marie-Madeleine MICHEL

MAIRIE SAINT-CAST LE GUILDO ★22380★